

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 juillet 2022

➤ **Accueil par la commune de Thérondeles**

Emilien Soulenq accueille les élus communautaires. Il rappelle l'identité agricole du territoire -filière allaitante et laitière - consacrée par la dynamique de la Coopérative Fromagère. Il souligne l'impact des flux cantaliens dans la vie de la commune. Il indique le démarrage de la saison estivale : ouverture de la baignade à Laussac et les marchés estivaux.

➤ **Appel des conseillers**

➤ **Election du secrétaire de séance**

Joseph Soulenq est désigné à l'unanimité secrétaire de séance, sur proposition du président.

➤ **Mise au vote du procès-verbal de la séance du 8 juin 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Cohésion territoriale

➤ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours de la commune de Florentin**

M. Le Président, assisté du Maire de Florentin sollicitant l'attribution de fonds de concours, présente les demandes et les soumet au vote

- Aménagements halieutiques : présenté au titre des projets structurants du CRTE, axe stratégique : relance et consolidation des flux économiques, fiches mesures : 2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité (dont 2.2.2 : Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire). M. le Maire de Florentin souligne l'enjeu autour de dynamique de l'activité pêche du site :

| | Aménagements halieutiques |
|----------------------------------|---------------------------|
| Porteur | Commune de Florentin |
| Budget Total | 26 823.00 € |
| Demande subventions CD 12 | 4 023.00 € |
| Demande ECPI - fonds de concours | 2 682.30 € |
| Demande subvention FEDER | 10 729.00 € |
| Demande de subvention Région | 4 023.00 € |
| Autofinancement | 5 365.70 € |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement du fonds de concours sollicité.

- Mise en œuvre d'une signalétique des points d'intérêts touristiques et économique : présenté au titre des projets de grande proximité du CRTE, axe stratégique : cohésion sociale et territoriale, fiches mesures 1.1 - Favoriser l'attractivité du territoire et l'implantation de nouveaux habitants (dont 1.1.2 Améliorer la gestion des espaces)

| | Signalétique |
|----------------------------------|----------------------|
| Porteur | Commune de Florentin |
| Budget Total | 42 025.91 € |
| Demande DETR | 10 303.53 € |
| Demande ECPI - fonds de concours | 6 303.89 € |
| Participation des entreprises | 1 200.00 € |
| Demande de subvention Région | 6 182.12 € |
| Autofinancement | 18 036.37 € |

Réhabilitation des pistes forestières : présenté au titre des projets structurants du CRTE, axe stratégique : relance et consolidation des flux économiques, fiches mesures : 2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement du fonds de concours sollicité.

| | Réhabilitation des pistes forestières |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Porteur | Commune de Florentin |
| Budget Total | 28 090.00 € |
| Demande DETR | 8 427.00 € |
| Demande ECPI - fonds de concours | 3 010.50 € |
| Demande de subvention CD 12 | 3 010.50 € |
| Demande de subvention Région | 3 010.50 € |
| Autofinancement | 10 631.50 € |

En réponse à une question du Maire de Lacroix Barrez, M. le Maire de Florentin indique que la commune s'est engagée à l'entretien et que la demande de subvention porte sur les seuls chemins communaux.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le versement du fonds de concours sollicité.

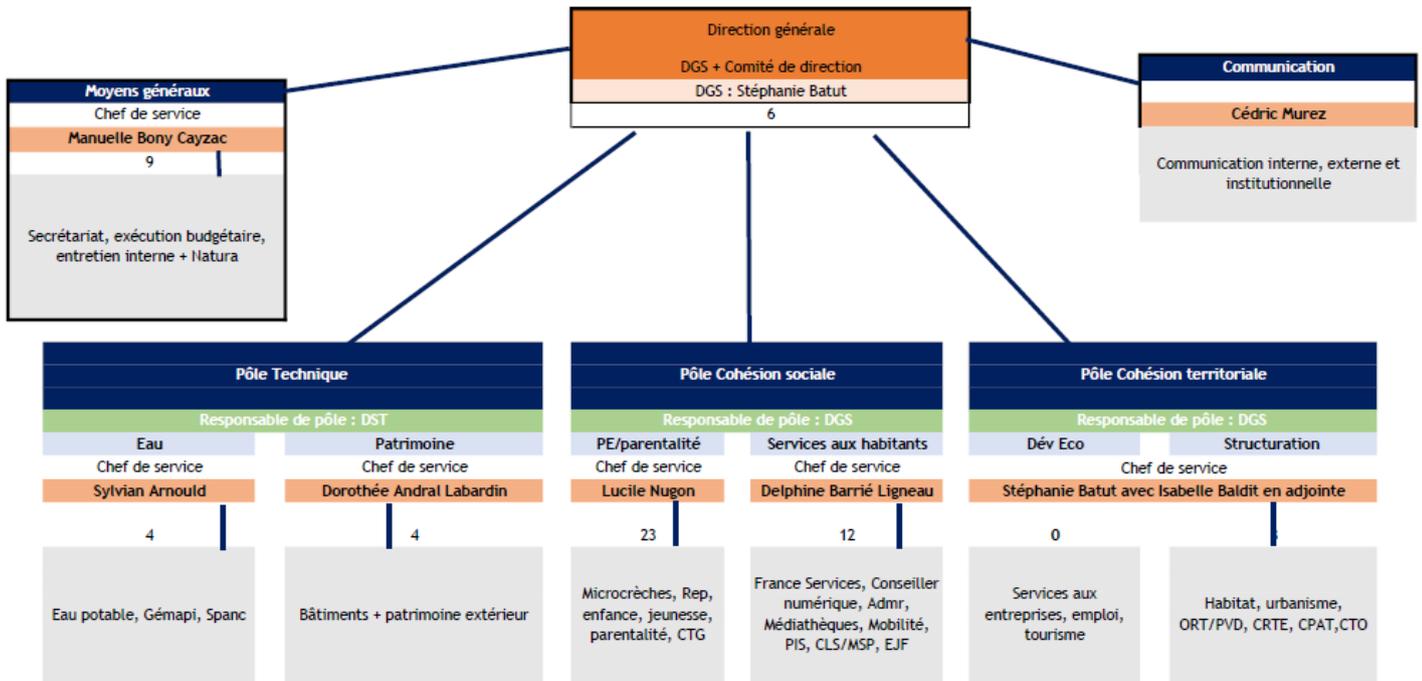
Services généraux

➤ Évolution dans l'organisation des services - Présentation du nouvel organigramme

Il est exposé en séance une perspective de réorganisation des services examinée et validée par le bureau communautaire réuni le 1^{er} juillet.

M. le Président souligne :

- l'ouverture d'un nouveau recrutement sur un poste de Directeur des Services Techniques pour qualifier l'accompagnement sur l'eau potable et préparer la compétence assainissement
- la confirmation de la structuration dans le cadre de l'accompagnement de la cohésion sociale et territoriale notamment par
 - o La mise en place d'un agent en responsabilité du service aux habitants sur les compétences communautaires (France Service, Enfance, jeunesse, famille, médiathèques, Maison de santé, expérimentation mobilité)
 - o L'organisation autour des politiques contractuelles



Lien hiérarchique

août-22

Aucune remarque n'est formulée sur la présentation.

➤ Création/modification de postes

M. le Président rappelle que l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il apparaît aujourd'hui la nécessité de modifier certains taux horaires d'un emploi d'adjoint administratif et d'adjoint technique et de créer des emplois permettant la réalisation du projet communautaire.

Il sera demandé au Conseil de se prononcer sur des modifications des emplois, dont celles en lien avec la présentation du nouvel organigramme :

○ Adjoint d'animation pour les médiathèques : Laguiole, Argences

La construction du PMS de Laguiole qui inclut la médiathèque est projetée pour début 2023. Afin d'assurer la gestion de l'équipement, il est nécessaire de créer 2 postes d'Agents de médiathèque.

En raison de la mise en disponibilité d'un agent de la médiathèque de l'Argences, un agent a été recruté en contrat à durée déterminée de remplacement. Afin de pouvoir pérenniser cet emploi il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint d'animation. En effet, le poste existant ne peut être attribué qu'à un agent de remplacement en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de la disponibilité.

Les créations de 3 postes d'adjoints d'animation pour 11h hebdomadaires/poste sont soumises au vote.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la création de ces postes.

○ Création poste coordonnatrice service à la personne

M. Le Président propose au Conseil de créer un poste de coordonnateur service aux habitants au grade d'Attaché territorial catégorie A en raison de la restructuration des services notamment au niveau du Pôle développement et du nouvel organigramme mis en place. La création est soumise au Conseil.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la création du poste.

○ **Suppression du poste « Coordinatrice France Services »**

M. Le Président expose au Conseil que suite à la restructuration des services notamment au niveau du Pôle développement, du nouvel organigramme mis en place et de la création d'un poste de Coordinateur service à personne où est inclus la mission de pilotage du dispositif France Services, il n'est plus nécessaire de conserver le poste de Coordinateur France Services ouvert en catégorie B par délibération en date du 18 février 2022. La suppression est soumise au vote du Conseil.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la suppression du poste.

➤ **Centre équestre : présentation, examen et mise au vote de la répartition cadastrale suite à l'intervention du géomètre**

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé la cession du centre équestre « Ranch du Barrez » à son exploitant G. Cayla par des délibérations successives actant la cession et ses modalités en juillet 2021, décembre 2021 et février 2022.

M. le Président indique qu'à la suite de l'intervention du géomètre et conformément au document d'arpentage et aux demandes de l'acquéreur, la partition entre la partie professionnelle et la partie privée doit être modifiée. En effet la grange étable/étable faisant partie intégrante de la partie habitation ne peut être dissociée de la maison d'habitation afin d'éviter, à terme, un souci de co propriété. Il en est de même pour les terrains jouxtant le manège équestre.

La nouvelle répartition est ainsi définie :

- Acquisition de la maison d'habitation de type F5, des terrains et de la grange étable par G. Cayla pour un montant de 60 000 € (bien immobilier), 18 000 € (parcelles cadastrées contenant les biens et des terrains agricoles de production de fourrage, parcelles E 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54 et 861 en partie de parcelle) et 30 000 € (grange/étable).
- Acquisition de l'actif économique un manège couvert et pour partie de parcelles attenantes par l'EURL G. Cayla pour un montant de 224 000 €.

Le montant total de la cession n'est pas modifié.

M. le Président soumet cette nouvelle répartition au vote et précise que l'acquéreur a des projets d'investissements structurants sur le site.

Le Conseil valide à l'unanimité sur cette nouvelle répartition.

➤ **Présentation, examen et mise au vote des modifications des plans de financement des dossiers présentés à la DETR**

M. le Président rappelle que par délibérations en date du 18 février 2022 plusieurs investissements concernant la réhabilitation de la voirie sur la ZA de Soulages, la sécurisation des espaces dans les micro-crèches et l'aménagement et équipement de l'espace France Services ont été présentés au programme de soutien à la Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux pour l'année 2022.

M. le Président souligne que les finances publiques soutiennent les projets dans un environnement contraint tant au plan local (hausse des charges de fonctionnement) que national (contrainte des enveloppes).

Par courrier du 21 juin 2022, la Secrétaire générale de la Préfecture a informé l'EPCI que ces projets sont inscrits au programme de l'exercice DETR 2022 avec des taux de subvention différents que ceux notifiés sur les plans de financement proposés. Les nouveaux plans de financements sont exposés et soumis au vote.

○ **ZA de Soulages :**

| DEPENSES HT | | RECETTES HT | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|
| Nature | Montant | Nature | Montant |
| Travaux de réhabilitation de la ZA de Soulages | 106 420.00 € | Subventions | |
| | | DETR Soulages (25 %) | 26 605.00 € |
| | | Autofinancement | 79 815.00 € |
| | | | |
| TOTAL | 106 420.00 € | TOTAL | 106 420.00 € |

Pour mémoire, dossier présenté

| DEPENSES HT | | | RECETTES HT | | |
|-----------------|---------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Nature | | Montant | Nature | | Montant |
| ZA de Soulages | | 106 420.00 € | Subventions | | |
| | | | | DETR Soulages (30 %) | 31 926.00 € |
| | | | | DETR (40 %) | 14 934.00 € |
| ZA de Florentin | | 37 335.00 € | | Région - 40 % | 14 934.00 € |
| | Voirie | 4 750.00 € | | | |
| | Eaux pluviales | 11 990.00 € | | | |
| | Eaux usées | 10 345.00 € | | | |
| | Eau potable | 4 500.00 € | | | |
| | Electricité | 3 000.00 € | | | |
| | Téléphone | 2 200.00 € | Autofinancement | | 81 961.00 € |
| | Implantation - récolement | 550.00 € | | | |
| | | | | | |
| TOTAL | | 143 755.00 € | TOTAL | | 143 755.00 € |

M. le Président souligne que le projet n'a pas été lu dans une globalité de financement du foncier économique mais comme une opération voirie conduisant ainsi l'Etat à ne retenir que le projet sur la ZA de Soulages.

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement.

○ Espace France Services

| Nature | | Montant | Nature | | Montant |
|-----------------------|------------------|-------------------|-----------------|-------------|-------------------|
| Matériel informatique | | 2 696.00 € | Subventions | | |
| | | | | DETR (30 %) | 2 727.60 € |
| Mobiliers et Totem | | 5 000.00 € | | | |
| Ameublement | | 1 396.00 € | | | |
| | Cloisons mobiles | 957.00 € | | | |
| | Cloison mobile | 439.00 € | | | |
| | | | Autofinancement | | 6 364.40 € |
| TOTAL | | 9 092.00 € | TOTAL | | 9 092.00 € |

Pour mémoire, dossier présenté

| Nature | | Montant | Nature | | Montant |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------|-------------|-------------------|
| Matériel informatique | | 2 696.00 € | Subventions | | |
| | | | | DETR (40 %) | 3 636.80 € |
| Kit communication | | | | | |
| | 1 kit / site | 5 000.00 € | | | |
| Ameublement | | 1 396.00 € | | | |
| | Cloisons mobiles 94 cm * 3 | 957.00 € | | | |
| | Cloison mobile 160 cm * 1 | 439.00 € | | | |
| | | | Autofinancement | | 5 455.20 € |
| TOTAL | | 9 092.00 € | TOTAL | | 9 092.00 € |

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement.

○ **Sécurisation des micro-crèches**

| DEPENSES HT | | | RECETTES HT | | |
|----------------------------|---|--------------------|------------------------|-------------|--------------------|
| Nature | | Montant | Nature | | Montant |
| Travaux | | 16 820.09 € | Subventions | | |
| | Grillages extérieur MC Carladez et Laguiole | 4 583.09 € | | DETR (30 %) | 8 589.26 € |
| | Grillages extérieur MC Argences | 12 237.00 € | | CD 12 | 11 452.34 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Mobilier/équipement | | 86.03 € | | | |
| | Signalétiques | 86.03 € | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Electricité | | 11 724.73 € | | | |
| | Sécurisation électrique MC Carladez | 11 724.73 € | | | |
| | | | | | |
| | | | Autofinancement | | 8 589.25 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL | | 28 630.85 € | TOTAL | | 28 630.85 € |

Pour mémoire, dossier présenté

| DEPENSES HT | | | RECETTES HT | | |
|----------------------------|---|--------------------|------------------------|--------------|--------------------|
| Nature | | Montant | Nature | | Montant |
| Travaux | | 4 583.09 € | Subventions | | |
| | Grillages extérieur MC Carladez | 1 527.70 € | | DETR (40 %) | 11 452.34 € |
| | Grillages extérieur MC Argences | 1 527.70 € | | CD 12 (40 %) | 11 452.34 € |
| | Grillages extérieurs MC Aubrac Laguiole | 1 527.69 € | | | |
| | | | | | |
| Mobilier/équipement | | 13 000.00 € | | | |
| | Mobilier tranche 1 | 6 500.00 € | | | |
| | Mobilier tranche 2 | 6 500.00 € | | | |
| | | | | | |
| Electricité | | 11 047.76 € | | | |
| | Sécurisation électrique MC Carladez | 11 047.76 € | | | |
| | | | | | |
| | | | Autofinancement | | 5 726.17 € |
| | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL | | 28 630.85 € | TOTAL | | 28 630.85 € |

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement.

Pôle technique

➤ **Actualités**

Coopérative de Thérondels : il est indiqué que les réceptions des travaux ont été réalisées sur tous les lots hormis sur le Terrassement-VRD car les enrobés doivent être mis en œuvre.

 **SIÈGE SOCIAL**
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30

 **ADRESSE FACTURATION**
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

M. le Président rappelle les sollicitations de protocole d'accord avec l'entreprise Soulenq (travaux en cours) et l'entreprise Massol dont les travaux ont pourtant été réalisés et payés. M. Le Président indique que le syndicat de M. Massol a saisi l'EPCI.

PMS de Mur de Barrez : Mme la Vice-présidente en responsabilité du suivi du chantier indique que les travaux se poursuivent, avec mise d'accent sur les charpentes et le colombage, leurs états s'étant avérés beaucoup plus problématiques qu'initialement prévu. Malgré les modifications constantes apportées au planning, elle précise qu'au jour du conseil la date de fin de chantier n'est pas modifiée.

Elle indique qu'un diagnostic méréle a dû être approfondi et qu'un traitement nouveau doit être programmé

PMS de Laguiole : Les murs vitrés extérieurs sont en cours de pose. Le titulaire de la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination d'un chantier - mission non obligatoire de maîtrise d'œuvre) a pris ses fonctions sur le chantier, il travaille avec les entreprises et le Maître d'œuvre à la réalisation d'un planning qui sera soumis dans les prochaines semaines.

Les traitements de sol extérieurs doivent être repris.

➤ **Désignation des élus référents « patrimoine » par bassin de vie**

En l'absence du Vice-Président en responsabilité du pôle technique, M. le Président rappelle qu'il a été décidé d'organiser une responsabilité par bassin de vie du suivi du patrimoine par désignation de référents. Leur rôle est de suivre les dossiers sur les bâtiments, les chantiers de travaux du secteur et réaliser des réunions de travail

4 secteurs historiques :

- Secteur de l'Argence : proposition du bureau : Philippe Mouliac
- Secteur Aubrac-Laguiole : proposition du bureau : Lionel Pigot
- Secteur du Carladez : proposition du bureau : Pierre Ignace / Mme Cazard reste référente sur le PMS de Mandilhac
- Secteur de la Viadène : proposition du bureau : Christian Cagnac

Le Conseil ne formule aucune observation ; les référents proposés par le bureau prennent donc leurs fonctions.

➤ **Acquisition d'une parcelle sur les pourtours de l'usine de Pont la Vieille : présentation, examen et mise au vote**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité du suivi de la construction de l'usine présente la démarche visant à sécuriser la clôture du site. Il est précisé que l'usine est en bon fonctionnement depuis fin juin. La parcelle attenante, appartenant à M. Matière, est exploitée par un fermier, elle est susceptible de contenir des animaux en pâture.

M. le Président alerte sur l'appauvrissement de la ressource en eau, sur l'ensemble des bassins de vie. Son discours est appuyé par Annie Cazard qui précise la constitution d'un plan de crise, en lien avec Véolia sur le bassin du Carladez (le plan sera travaillé avec les élus du Carladez le 13/07/2022).

Afin de protéger la clôture de sécurisation, il est important de concevoir une double clôture. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une extension de l'emprise foncière de l'usine d'eau potable. La Communauté de Communes doit acquérir une bande de 50 cm de large sur la longueur de la parcelle OA 0470 appartenant à M. Matière pour une superficie d'environ 98 m².

M. Matière a donné son accord pour céder à titre gratuit à la Communauté de Communes la partie de la parcelle nécessaire. En contrepartie la Communauté de Communes s'engage à prendre en charge les honoraires du géomètre (SCP Allo et Claveirole à Aurillac), les frais d'installation de la double clôture, les frais de notaire.

Le Conseil valide à l'unanimité cette acquisition et ses conditions.

Pôle développement

➤ **SERVICES AUX PERSONNES**

- **Actualités dont bilan 2021 du Point Info Séniors et bilan de l'action MSA Grandir et Naître en milieu rural**

Mme La Vice-présidente en responsabilité de l'attractivité territoriale présente le bilan.

- En 2021 le Point Info Seniors a continué de se développer sur le territoire :

Pour mémoire, le territoire compte 4 384 habitants de plus de 60 ans. Le financement du service est couvert à 90 % par la subvention accordée par le CD 12 - 39 198.40 € en 2021.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30

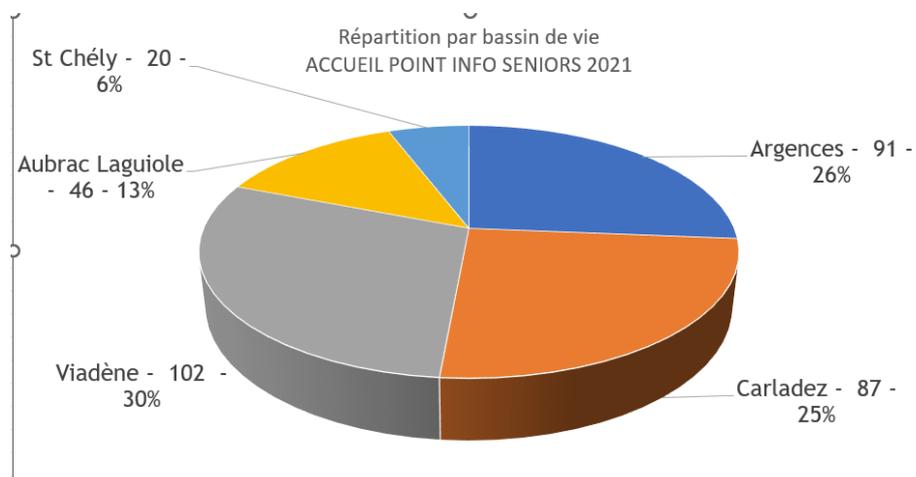


ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

- 346 personnes ont été accueillies contre 262 en 2020 soit une augmentation de 27% du nombre de contacts.

La répartition par bassin de vie est équilibrée :



Les habitants des communes de Taussac, Murols et Soulages Bonneval n'ont pas sollicité d'accompagnement.

- Les visites à domicile ont continué de se développer dans un souci d'apporter le meilleur service possible à l'utilisateur.
- La répartition des interventions par commune est relativement harmonieuse. Tous les bassins de vie ont bénéficié d'intervention de la coordinatrice même si on note un nombre de contacts légèrement moins important sur le Sud-Est du territoire lié notamment à sa population moins nombreuse.
- La majorité des demandes porte sur le maintien à domicile (demande APA, sortie d'hospitalisation, portage de repas...) néanmoins on note un accroissement du nombre de contacts de personnes de 60 à 70 ans qui n'hésitent pas à solliciter le Point Info Seniors pour de l'aide administrative ou pour de la prévention.

Sur le plan collectif, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire empêchant la coordinatrice de pouvoir mener des actions d'animation collective. Seul un groupe de discussion sur "reprenre pied après la crise sanitaire" a été mené sur l'Argence et la Viadène sous la forme de 5 séances de discussions animées par une sophrologue.

En 2021, la coordinatrice a pu bénéficier d'une formation pour animer des ateliers mémoire encadrés par la M2P (Midi-Pyrénées Prévention - regroupement de caisse de retraite).

En réponse à une question du maire de Lacroix Barrez il est précisé que l'articulation avec les partenaires est animée par le service (Maisons de santé, Services du Département, Maison France Services). Il est rappelé que l'agent du Point Info Seniors conduit des animations collectives.

- L'Appel à Projets « Grandir en milieu rural » porté par la MSA vise à :
 - Soutenir le développement et l'amélioration de l'offre de services en milieu rural,
 - Favoriser la mise en œuvre de projets d'animation dynamisant le territoire.

→ Cette recherche de financements fait partie des missions structurantes des postes de Coordination.
 → Chaque projet est établi selon les constats remontés par les équipes de terrain.
 → Les projets construits favorisent une synergie de partenaires autour des services communautaires et au profit des familles accueillies.

Au sein de l'EPCI Aubrac Carladez et Viadène cet appel à projet a soutenu :

- un projet pluriannuel dont ont bénéficié les 133 enfants accueillis en EAJE pour 2021 et début 2022 - les équipes de crèche et le public du Relais Petite Enfance (dont Assistantes Maternelles),
- à hauteur de 6080 € (30% du budget global),

- autour d'actions de prévention santé animées par le service,
- en lien avec les dernières recherches en neurosciences dont est issu le rapport « 1000 premiers jours » du Ministère des Solidarités et de la Santé paru en 2020.

Depuis sa mise en œuvre il a permis :

- de mettre en œuvre des vacations de professionnels de santé en faveur de la montée en compétences des équipes : ergothérapie - psychomotricité - kinésithérapeute formée aux tous petits - orthophonie,
- d'organiser les séances d'analyses de pratiques rendues obligatoires en 2022,
- de déployer des actions parents-enfants grâce à la transversalité des services et des agents,
- de mettre en œuvre un outil de lien avec l'école et de pérenniser la passerelle école-crèche sur 3 équipements,
- d'ouvrir des contenus de formation aux Assistantes Maternelles afin de soutenir l'accueil individuel.

Ce projet est encore en cours. Il favorise une appropriation facilitée du Projet Educatif de Territoire par les équipes et soutient tant le développement de l'enfant que les aspects divers inhérents à la parentalité.

En milieu rural, il a été reconnu par les partenaires comme un « plus » pour le public accueilli pour :

- Aller au-delà d'un simple « mode de garde »,
- Intégrer les familles,
- Favoriser l'introspection et la qualification des équipes,
- Déployer un accueil inclusif,
- Animer un réseau de partenaires,
- Prendre soin de la période sensible qui se joue du 4^{ème} mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant.

Le Conseil prend connaissance de ces informations

M. le Président précise que les Maisons France Services fonctionnent avec efficacité sur le territoire. Il expose la perspective de mobilisation des agents dans le cadre de la mise en place du SIA, système informatique visant à la déclaration dématérialisée obligatoire des armes à feu par les chasseurs.

Il expose également qu'en l'absence de l'agent référent sur Mur de Barrez, en arrêt maladie, les interventions sur le bassin du Carladez sont assurés par les autres agents du service.

M. le Maire de Lacroix Barrez questionne sur l'accompagnement des usagers qui lui semble excessif. Le débat met en lumière le nécessaire équilibre entre les difficultés réelles des usagers, notamment dans l'accès à la maîtrise des outils et les limites de l'intervention publique. Au regard de la pyramide démographique, il apparaît que les besoins sont réels sur le territoire et que les espaces France Services répondent à des attentes fortes, permettent d'avoir un interlocuteur immédiat qui accompagne sur l'outil numérique et sur les démarches administratives.

Il est également souligné que le travail en réseau Mairies/France Services, animé par des temps collectifs, facilite l'identification des besoins réels des usagers.

M. le Président rappelle que les organisations communautaires sont optimisées, que le service est soutenu (à ce jour à hauteur de 90 000 €).

o **Contrat local de santé : présentation, examen et mise au vote de l'opportunité**

M. Le Président indique que le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Il peut porter sur :

- la promotion de la santé,
- la prévention,
- les politiques de soins
- et l'accompagnement médico-social.

Les caractéristiques des contrats locaux de santé :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints
- Une logique de bassin de vie, échelle qui correspond au parcours de santé des habitants
- Une mutualisation des ressources intercommunales et des acteurs du territoire
- Des passerelles avec les politiques portées qui agissent sur les déterminants de santé : politique de la ville, santé environnement, urbanisme, politique sportive et culturelle...
- Une valorisation de ce qui est déjà fait sur le territoire pour agir sur les déterminants de santé
- Une mise en réseau consolidée avec les acteurs institutionnels et partenaires de santé du territoire
- Un seuil plancher populationnel : au moins 10 000 habitants

L'objectif est de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

Le CLS agit sur les déterminants de santé (transport, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs...) dont les politiques locales sont des leviers.

4 axes piliers :

- Prévention / promotion de la santé
- Offre de soins
- Santé mentale
- Santé environnementale

Les plus-values pour le territoire :

- Promouvoir l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
- Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'objectifs communs de santé
- Améliorer les parcours de santé et de vie des habitants du territoire
- Financement de la mission de coordination et des actions (priorité de financement des actions sur les territoires CLS)

M. le Président indique que le PNR de l'Aubrac a provoqué une rencontre entre l'ARS et les EPCI Aubrac Carladez et Viadène, des Causses à l'Aubrac et Comtal Lot et Truyère pour évoquer la perspective de déploiement d'un tel outil sur les territoires.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur une telle perspective.

M. le Président rappelle que l'appropriation de la thématique santé dépasse la seule thématique du soin. En réponse à une question de la première adjointe de Mur de Barrez, il est précisé que l'animateur du contrat serait un coordonnateur et non un professionnel de santé. Le contrat peut permettre de consolider le lien entre les ARS et les territoires.

Il est précisé que les autres EPCI ne se sont pas prononcés et que le contrat doit se signer avec un territoire de 10 000 habitants.

M. le représentant Thérondels témoigne du succès du dispositif dans le Cantal.

Le Conseil valide à l'unanimité hors présence du maire de St Amans des Côtes qui avait provisoirement quitté la séance.

- **Présentation, examen et mise au vote de la demande de subvention de l'association ADMR de l'Argence**

M. le Président indique que l'ADMR de l'Argence a déposé une demande de subvention pour le soutien à son activité 2021, affichant une progression de 3.05 % des heures réalisées.

Le bureau propose de soutenir l'association dans les termes définis : forfait de 1 000 € + 0.22 cts / heures réalisées.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil valide à l'unanimité hors présence du maire de St Amans des Côtes qui avait provisoirement quitté la séance.

Mme Cazard, appelée à participer à une autre réunion, quitte la séance et donne son pouvoir à Didier Cayla.

Mme Prévinquières qui avait donné son pouvoir à Annie Cazard n'est donc plus représentée.

➤ **SERVICES AU TERRITOIRE**

Economie

- **Actualités**

M. le Président fait état de l'actualité du service

Journées de l'économie et AG RACINE : organisation revue suivant les priorités du moment :

- AG RACINE reportée à l'automne
- Accueil de la DRAAF décalé : l'échelle collaborative de l'action doit être calée avec les entreprises qui ont des produits différents, des besoins spécifiques, des calendriers contraints
- L'ouverture du Centre de Formation avec le lancement du CAP Boucher :
 - Mobiliser les partenaires pour recruter 8 candidats : réunion de travail le 07/07/2022 avec les partenaires du projet - institutionnels et les entreprises /ateliers techniques.
 - Les communes recevront les outils de communication à relayer

M. le Président rappelle que Trait d'Union a conduit une action de promotion avec les services de Pôle Emploi pour organiser une visite sur le site de Beauvallet.

Actions expérimentales de mobilité professionnelle et résidentielle pour « vivre et travailler en Aubrac Carladez et Viadène »

- **Opération nationale Pôle Emploi** : Aveyron / Hauts de France - 2 immersions organisées en amont par Pôle Emploi avec un relais assuré sur le territoire réunissant : « l'accueil en entreprise » « l'accueil en proximité par la Commune », la coordination, le suivi d'ensemble de la CCACV pour réussir le dispositif « vivre et travailler en ACV »
Pour les 2 candidates : 2 contrats proposés / En attente de la décision de chacune
- **Opération avec l'Outre-Mer** : CNARM Comité d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité
Opportunité de rencontrer 2 jeunes candidats présents en métropole et titulaires d'un CAP en restauration avec quelques expériences.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

Embauche des 2 jeunes par 2 employeurs d'Argences en Aubrac.
Coordination du parcours d'accueil et d'accompagnement à l'installation entre l'entreprise, l'EVS - France Service, la CCACV. A suivre.
Autres opérations tests en construction : proposition d'offres « emploi - logement - mobilité » avec l'ADMR de la Viadène et l'EHPAD de St Chély d'Aubrac.

- **Opération avec le Conseil Départemental du Val d'Oise**

Avec la Direction de la Mission Insertion CERGY-PONTOISE / VEXIN, mise en place d'une action expérimentale avec l'ensemble des partenaires en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
Envoi régulier du tableau des offres d'emploi du territoire.
Mise en place d'une coordination CD95/CCACV-EEF à réception de CV.
Invitation au Forum IAE Insertion par l'activité économique en septembre : organisation du programme d'actions en cours.

Mission Aveyron Recrute

Elle pourrait être confiée à Trait d'Union dans le cadre de la convention annuelle.
Un suivi régulier CCACV / EEF serait réalisé.

Participation

- Aux comités Initiative Aveyron - section Nord Aveyron
- Au comité technique du GAL AOC (29/06/2022)
- Aux assemblées générales des 3 EEF du territoire, et du réseau des EEF.

M. le Président rappelle combien le taux de chômage faible du territoire (4 %) impose de rechercher à mobiliser des profils hors territoire.

- **Engagement de l'inventaire des ZA en application de la loi Climat et Résilience**

M. le Président indique que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (article 220) a intégré une obligation réglementaire qui consiste à conduire un inventaire des ZAE par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique.

L'inventaire doit être engagé d'ici le 22 août 2022, soit un an après la promulgation de cette loi et finalisé dans un délai de deux ans.

Cet inventaire devra être actualisé, a minima, tous les six ans.

Les caractéristiques de l'inventaire sont les suivantes :

- 1) Un état parcellaire des unités foncières composant la zone, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire.
- 2) L'identification des occupants de la zone
- 3) Le taux de vacance de la zone, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'objectif affiché est de faciliter la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de sobriété foncière.

Ces dix dernières années, les activités économiques ont représenté un quart de la consommation d'espace, et la **consommation dédiée à ces activités est passée de près de 7 800 ha à 5 500 ha**. Face à la raréfaction croissante du foncier économique qu'implique la sobriété foncière, les intercommunalités sont amenées à renforcer la connaissance de leur foncier économique.

Le Conseil est invité à prescrire l'inventaire.

Le Conseil se prononce à l'unanimité (hors présence de M. le Maire de Montpeyroux ayant temporairement quitté la séance)

M. le Président rappelle l'enjeu autour du Zéro Artificialisation Nette (obligation faite en 2031 de ne plus afficher de consommation foncière nette) et détaille les enjeux à considérer dans ce cadre dont la lutte contre le changement climatique, notamment par la reconstitution des caractères naturels des sols (prévention des inondations, régulation thermique...)

M. le représentant de Théronnels détaille le projet de la commune : bâtir une expérimentation de destruction de maisons puis rebâtir. Il indique être, sur la thématique, en recherche de partenaires techniques et financiers. Le Conseil observe toute la pertinence de la perspective.

M le Maire de Mur de Barrez précise que le dispositif de vacances de succession permet les ventes, préalable nécessaire à toute démolition.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

En réponse à un questionnement, il est indiqué que le transfert des ZA doit intervenir avant la fin de l'année.

○ **Adhésion et désignation d'un référent à la Mission Locale**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité de l'attractivité précise que les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Pour cela, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, les collectivités territoriales, chacun dans leurs champs de compétences.

Ainsi, les missions locales entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi et les Espaces Emplois Formation dans le cadre d'un accord de partenariat et sont reconnues par le Code de l'Éducation comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire ; elles ont pour mission également de garantir l'accès à la formation après la fin de l'obligation scolaire. Le fonctionnement des missions locales repose principalement sur des subventions de l'État et des collectivités territoriales (régions, départements, EPCI) et sur des apports en nature (locaux, personnels, matériels...). La population des 15-29 ans représente 10 % de la population du territoire communautaire (source CCI - 2021). Son accompagnement vers l'emploi peut être assuré par la Mission Locale de Rodez.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à la Mission Locale pour une cotisation de 2 000 € et de désigner pour représenter l'EPCI au sein de l'association Geneviève Gasq Barès.

En réponse à une question de M. le représentant de la commune de Théronnels, il est précisé que la Mission Locale ne tient pas de permanence.

D. Batut - commune de Laguiole - et M. le Maire de Mur de Barrez soulignent que la Mission Locale doit fournir un plan d'actions en réponse à la cotisation. Il est proposé de définir des objectifs à la Mission Locale pour une première année avec une évaluation.

Le Conseil valide à l'unanimité une expérimentation hors M. Cayla (donc hors Mme Cazard) sorti de séance.

Mme Gasq Barrès et M. Plagnard quittent la séance, contraints par l'horaire.

Habitat/Gestion de l'espace :

○ **Animation collective OPAH : présentation de la feuille de route définie par le groupe de travail**

M. le Président rappelle que lors de la réunion de travail du 9 juin 2022, en lien avec l'animation collective de l'OPAH, une feuille de route a été définie par le groupe de travail.

En effet, différentes actions à engager ont été fléchées et planifiées :

Actions à engager avant le 15 juillet :

- Préparer et diffuser une campagne d'affichage auprès des agences immobilières, des assureurs, des notaires et des banques.
- Reprendre l'attache des agences immobilières sur l'impact du courrier reçu
- Programmer une réunion d'équipe France Service et Secrétaires de Mairies (12 juillet à 14h)
- S'assurer que les artisans RGE sont bien prescripteurs du dispositif

Actions à engager entre juillet/septembre :

- Rencontre avec les artisans afin de faire une information collective de labellisation lors du salon des artisans (29 et 30 juillet, à Huparlac) avec un stand SOLIHA pour les publics et les artisans.
- Prévoir des fiches descriptives sur "Vivre dans un patrimoine rénové en ACV" : aller vers les agences immobilières Nord Aveyron Immobilier et La Forêt afin d'identifier des biens en vente et de proposer une fiche synthèse (A4 R/V) présentant :
 - Une esquisse dessinée
 - Un budget détaillé de réhabilitation
 - Un calendrier
 - Les artisans disponibles

Deux typologies de bâti sont demandées : un patrimoine identitaire et un habitat des années 60.

L'objectif étant de proposer à des potentiels acheteurs des modélisations chiffrées pour faciliter la prise de décision et le passage à l'acte.

L'initiative pensée par la commune de Théronnels, déconstruire des maisons des 60' pour rebâtir, doit aussi être intégrée.

Le Conseil prend connaissance de ces informations.



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

- **AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) mobilité : présentation, examen et mise au vote de l'opportunité**

M. le Président indique que la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène souhaite accompagner les prises de conscience autour des enjeux des nouvelles mobilités, notamment les déplacements sans voiture. L'objectif est de déployer avec efficacité de nouveaux outils qui seraient investis par les habitants, actifs, seniors, jeunes et touristes, et qui leur permettraient de planifier leurs déplacements avec offres combinées de services de mobilités partagés, durables et solidaires.

C'est dans cette logique que le territoire souhaite s'engager et candidater à l'AMI Avenir Montagnes Mobilité de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

L'objectif du projet est de co construire un axe lourd de mobilité durable en milieu touristique rural et de moyenne montagne tel que l'on peut en trouver en milieu urbain, et coordonner des offres multiples interconnectées notamment en reliant le Nord-Ouest au Sud-Ouest du Parc de l'Aubrac (D921) : Espalion <> Laguiole <> Lacalm <> Chaudes-Aigues.

Le dossier de pré candidature a été déposé par la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène fin mai 2022.

Le dépôt du dossier final devra se faire avant le 14 septembre prochain.

La région Occitanie est mobilisée et sera un acteur clé de ce projet, notamment grâce au plan de covoiturage en cours de finalisation.

Enfin, le périmètre d'actions est localisé sur la CC ACV, qui est concernée en majorité par les axes identifiés et qui portera en partie le projet. Celui-ci sera co-porté par le Parc de l'Aubrac qui s'assurera de favoriser les échanges avec les autres territoires concernés (communauté de communes Comtal Lot Truyère et communauté de communes de St Flour).

Pour mémoire, le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la CC ACV, co-porté par le Parc, a été validé en conseil communautaire en décembre 2021 et ambitionne notamment

- Via l'axe stratégique de cohésion sociale et territoriale : de renforcer l'accessibilité des services, favoriser les mises en réseau et valoriser les initiatives locales.
- Via l'axe stratégique de transition écologique et de préservation des ressources naturelles, de réduire les déplacements des hommes et des biens, et de renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées.

Ces objectifs font écho aux actions qui pourraient être mises en place dans le cadre de cet AMI.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette initiative.

Le Conseil valide à l'unanimité des présents et représentés le dépôt de cette candidature.

Tourisme :

- **Actualités**

Ouverture des baignades surveillées pour la période estivale

Les 3 lacs

- Ont la même période de baignade surveillée : du 7 juillet au 28 août inclus
- Sont ouverts 6 jours sur 7

Chaque lac a un jour de fermeture hebdomadaire différent :

- St Gervais : mardi
- Galens : mercredi
- Laussac : lundi

Les horaires de surveillance de chacun :

- St Gervais : 14h à 19h30
- Galens : 14h à 19h
- Laussac : 14h30 à 18h30

Les BNSSA ont été recrutés par l'intermédiaire du prestataire habituel : Groupement d'employeurs Profession Sports Loisirs :

- St Gervais : 1 BNSSA
- Galens : 2 BNSSA du fait de la présence des jeux aquatiques



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

- Laussac : 1 BNSSA

La mise à jour des postes de secours et du matériel nécessaire et le suivi en saison ont été confiés à un prestataire.

Le Pôle Développement - Service au territoire coordonne la mise en place de la saison et le bilan, s'assure du bon fonctionnement pour l'ensemble des 3 sites avec l'aide du Pôle Patrimoine et des Services généraux.

Le Pôle Eau coordonne avec un bureau d'études le suivi physico-chimique et biologique permettant d'observer les évolutions possibles de cyanobactéries et d'évaluer les risques liés. Cette action est complémentaire au suivi réalisé par l'ARS.

Les communes des sites de baignade surveillée ont été rencontrées pendant l'hiver : leur rôle de proximité a été confirmé.

Forum « Territoire de lacs » : Réservez la date du vendredi 07/10/2022 Participez au FORUM

Pour rappel : organisation proposée dans le cadre de la mission « valorisation des lacs et Gorges de la Truyère »

Objectif :

- Présenter et partager le diagnostic réalisé,
- Organiser des ateliers avec différentes thématiques pour recueillir des propositions pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

Public : mobiliser les acteurs rencontrés et mobilisés tout au long de la mission

Lieu : Campouriez

Deux communes ont été ajoutées : Taussac et Murols précise le Vice-Président en charge du tourisme.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Natura

Les services ont conduit une analyse du site et de son fonctionnement. Au regard des enjeux, il est exposé une évolution des organisations :

1/ Contexte

- Une grille horaire peu lisible qui peut être optimisée
- Des cours collectifs qui trouvent progressivement leur public et d'autres avec peu de perspective
- Une fréquentation « sénior » acquise
- Un public ado et actif peu présent
- Une ouverture de 3h en piscine le samedi am à questionner : fréquentation très inférieure à celle du dimanche, expérimentation bébé nageur sur cette journée qui n'a pas fonctionné. Le samedi = un jour consacré aux activités « contraintes » familiales (courses, rdv médicaux...) et/ou aux sports avec compétitions hebdo (type foot)

2/ Proposition de réorganisation

TEMPS 1 : dès septembre 2022

- Modification du jour de fermeture : **le centre ouvre le vendredi et ferme le samedi** avec pour conséquence
 - D'avoir une offre pour les adultes souvent en RTT le vendredi
 - De mieux maîtriser les coûts salariaux
- Le vendredi : **une offre « tonique »** : cours collectifs + cours circuit aquatique actif avec pour objectif
 - Avoir une offre pour les adultes et non pour étendre l'offre sénior déjà fréquentées
 - Communiquer sur un 09/2022 de rentrée
- Révision de la grille des horaires : dont
 - uniformisation des fermetures à 19h40
 - possibilité de libérer la salariée chargée de l'accueil de façon anticipée en fin de journée pour la repositionner sur le vendredi ou autres créneaux plus opportuns
- Révision de la grille des cours :
 - mardi 9h30 : pas fréquenté. A remplacer par un cours à 19h / 20h le vendredi
 - FIT ADO : 4 participants à ce jour - à poursuivre et à densifier par opération parrainage
 - Autres horaires à expertiser
- Organisation temps de travail et annualisation



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013

- Une expérimentation « **Natura hors les Murs** » pendant la période de fermeture : ateliers seniors : à voir avec Marie du Point info (à expérimenter sur janvier/février 2023) + ateliers crèches / jeunes (avec vigilance sur la concurrence aux professeurs privés)

Pistes à explorer

- Un nouveau positionnement sur du loisirs actif plus que sur le bien être (avec changement de nom ?)
- Le créneau « sport et santé » en lien avec la CPTS
- Lien avec l'offre touristique dont locale (billet d'entrée couplé ?) -
- Repenser le lien avec les scolaires/centre de loisirs...

TEMPS 2 : Fermeture : novembre

Temps 3 : Réouverture dès décembre et jusqu'à juillet - fermeture annuelle : juillet/août

Le Conseil réagit très favorablement sur le dispositif. Il est rappelé que l'équilibre économique du Centre est soutenu par la commune de Brommat à hauteur de 192 000 €

MM. le maire de Mur de Barrez, de Lacroix Barrez ainsi que les représentants de Mur de Barrez, Thérondels, Taussac observent que l'attente est forte et que la proposition est très structurante.

M. le Président remercie les services pour cette proposition.

M. le Maire de Mur de Barrez remercie la municipalité de Brommat pour sa contribution à la vie du centre.

Il est précisé que des indicateurs ont été construits pour évaluer l'expérimentation à son terme en 09/2023.

- **Présentation, examen et mise au vote de la demande de subvention pour l'aménagement du lac des Picades par la Fédération de Pêche de l'Aveyron**

M. le Vice-Président en responsabilité du tourisme précise que la Fédération de Pêche de l'Aveyron a déposé une demande de soutien sur le projet d'aménagement halieutique du lac des Picades situé en partie sur St Chély d'Aubrac. Le projet vise à consolider la qualité de l'offre de pêche sur cet espace et s'inscrit dans la programmation d'une gestion du site : curage et régularisation des ouvrages/vidange.

Il suppose la mise en place de ponton classique, de toilettes sèches, d'un abri bois et d'un espace de pique-nique récréatif. Le programme d'investissement est de 88 172.99 €. Les financements sont assurés par le FNADT et les EPCI (dont Aubrac Carladez et Viadène et Des Causses à l'Aubrac).

Le Conseil est amené à se prononcer sur un soutien de 15 000 € à l'initiative, considérant son ancrage au projet de territoire.

Le Conseil déplore le non enregistrement dans le Pôle Pleine Nature et se prononce à l'unanimité en faveur d'un soutien de 15 000 €

Attractivité

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention associatives**

Le Conseil est amené à se prononcer sur la demande de soutien du Comité des Fêtes de Florentin pour l'animation « Flostival ». Le bureau, en accord avec la commune de Florentin propose un soutien de 1 000 €. Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette attribution.

Questions diverses

M. le Président indique que la Cour d'Appel a donné raison aux communes de St Amans et St Symphorien dans le conflit sur les attributions de compensation.

Comme en première instance, le juge a considéré que la Communauté de Communes ne pouvait pas, en droit, déconstruire ce qui avait été décidé par la Communauté de Communes de la Viadène car cela avait été fait légalement.

M. le Président indique que la démarche juridique est clôturée et que cela emporte un retour à la situation initiale décidée unanimement par les communes de la Viadène avant fusion.

M. le Président indique qu'il appartient désormais aux élus communautaires de se concentrer sur son développement commun et collectif, sur la cohésion territoriale et qu'une construction sereine doit être privilégiée.

M. le Maire d'Huparlac appelle à cette cohésion territoriale et souligne que la commune d'Huparlac n'a pas les moyens d'intervenir sur ses compétences.

La séance est levée à 13h15

Le secrétaire de séance

Joseph Soulenq

Le Président

Jean Valadier



SIÈGE SOCIAL
1 rue du Faubourg
12210 LAGUIOLE
05 65 51 52 30



ADRESSE FACTURATION
2 rue de Samayou
12600 MUR-DE-BARREZ
05 65 66 19 87

Siret : 200 067 171 00013